

« La Fabrique des Résidences »

OBJECTIF

Ce programme s'adresse aux Instituts français, Alliances françaises et Services culturels des Ambassades de France. Il a pour objectif d'accompagner le Réseau dès la conception du projet de résidence, et également à un niveau technique et financier pour la mise en œuvre et la structuration de la résidence.

Proposition de définition de la résidence : la résidence est un temps de recherche et de création d'au moins 1 mois pendant lequel l'artiste / le commissaire / le conservateur, etc. développe un projet artistique dans un autre pays que celui où il réside. La résidence implique donc une mobilité et un lieu d'accueil qui accompagne l'artiste dans le développement de son projet. La résidence est aussi un moyen de permettre à l'artiste, au-delà du développement de son projet, d'enrichir son réseau professionnel, d'accéder à de nouveaux publics et de nouveaux marchés.

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ AUX POSTES

Le programme vise à favoriser le développement de résidences dans le Réseau afin qu'elles soient un véritable outil de coopération culturelle. Dans le cadre de ce dispositif de La Fabrique des Résidences, le Pôle Résidences peut intervenir de plusieurs façons auprès du réseau – en conseil et/ou financièrement – et à différentes étapes de développement du projet de résidence.

I/ CONSEIL EN DEVELOPPEMENT

Ce programme vise à élaborer et construire un programme de résidences avec les postes intéressés, adapté aux spécificités locales et aux secteurs artistiques choisis. La mise en œuvre d'une résidence nécessite un temps de concertation avec les postes ; l'Institut français accompagnera ainsi les postes qui le souhaitent en veillant à répondre à l'ensemble des points suivants :

Conception du projet de résidence :

- Définir les secteurs artistiques les plus pertinents pour la résidence
- Déterminer les objectifs de la résidence
- Examiner le budget de la résidence (Cofinancements possibles : IF/Postes/Partenaires locaux/ Partenaires en France/Collectivités territoriales, etc.)

Définition du cadre de la résidence :

- Fixer le cadre légal de la résidence (le contrat le plus adapté, les contreparties entre le lieu d'accueil et les résidents, la responsabilité du lieu d'accueil envers les œuvres créées en résidence)
- Définir le type de soutien le plus approprié (allocation de séjour, prise en charge des transports internationaux, etc.)
- Préciser la durée de la résidence
- Délimiter l'accompagnement apporté par le lieu d'accueil
- Identifier les possibilités de valorisation du travail pendant et après la résidence

Processus de sélection des lauréats du projet de résidence :

Le pôle Résidences participera aux différentes étapes du processus de sélection

- Rédaction de l'appel à candidatures
- Constitution d'un jury de sélection
- Sélection

Communication autour de la résidence :

Le pôle Résidences propose de :

- Répertorier l'offre de résidences du Réseau sur le site de l'Institut français
- Diffuser l'appel à candidatures sur les réseaux sociaux et sur le site de l'Institut français
- Valoriser le programme de résidence et les lauréats à travers le site de l'Institut français

II / SOUTIEN FINANCIER

L'Institut français peut intervenir en finançant une mission de conseil du pôle Résidences ou d'experts extérieurs sur le terrain. Le Pôle Résidences peut également soutenir la structuration d'un programme de résidences déjà existant.

En 2019, l'Institut français a soutenu huit projets de résidences :

- Centre de la céramique contemporaine de Rhodes, Grèce
- La maison de Grunah à Louxor, Égypte / Résidences de bédéistes
- Villa Champollion, Le Caire, Égypte / Résidences arts visuels et numériques
- Villa Saint-Louis Ndar, Sénégal / Résidences pluridisciplinaires
- Villa Salammbô Tunis, Tunisie / Résidences pluridisciplinaires
- Résidence itinérante de création textile, Mexique
- Close-Up Toronto, Canada / Résidences arts visuels, photo
- Cine Cerca, Almeda, Portugal / Résidences d'écriture pour cinéastes

En 2020, l'Institut français soutiendra entre 6 et 10 projets de résidences. Le soutien sera attribué sous forme d'aide à projet versée au poste.

Un projet de résidence ayant déjà bénéficié d'une aide de l'IF pourra être soutenu jusqu'à 2 années supplémentaires selon l'état d'avancement du projet.

Une mission d'évaluation pourra avoir lieu à l'issue d'un projet soutenu pendant 2 à 3 ans.

LE PROJET DÉPOSÉ PAR LE POSTE

❖ Critères d'éligibilité

Seul le Réseau est habilité à déposer **un projet** qui doit prendre en compte les critères suivants :

- la définition d'objectif(s) clair(s) en lien avec des priorités sur le territoire
- la pérennisation du projet de résidence notamment s'il bénéficie de co-financements.
- la mise en place d'un **appel à candidatures ouvert**
- la participation de partenaires locaux au projet de résidence
- l'accompagnement du/des lauréat(s) durant la résidence et la valorisation de son/leur travail à l'issue de la résidence.

Les projets de résidence ayant déjà identifié les artistes qui y participeront ne sont pas éligibles.

❖ Constitution du dossier de candidature pour répondre à l'appel à projet de la Fabrique des résidences

- Description du projet : préciser la situation et les objectifs visés
- Informations sur le/les partenaire(s) impliqués dans le projet et lettre d'intention de leur part
- Calendrier de mise en place du projet
- Budget du projet de résidences planifié sur 3 ans
- Aide attendue de l'Institut français (conseil en conception, développement et aide financière)
- Visuels du lieu de résidence
- Informations sur les actions de communication envisagées dans le cadre de la résidence
- Informations sur la diffusion et la valorisation du travail en résidence
- Informations sur l'accompagnement des artistes

Agenda :

- Lancement de l'appel à projets : 11 mars 2020
- Clôture de l'appel : 24 avril 2020
- Annonce des projets retenus : fin mai 2020
- Les projets de résidences doivent être engagés en 2020 et peuvent se poursuivre en 2021

❖ Contacts

Le pôle Résidences est disponible pour échanger sur les projets avant la clôture de l'appel.

Michelle Robert, chargée de mission pôle Résidence : michelle.robert@institutfrancais.com

Fanny Rolland, responsable du pôle Résidences : fanny.rolland@institutfrancais.com